|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations 3-5](#_Toc7774928)

[4 Département juridique 5-6](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 6

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 7

[7 Relations extérieures](#_Toc7774931) 7

[8 Conclusion 8](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel avril 2022**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

**Le vendredi 1er avril 2022** : à Moabi (Province de la Nyanga), contacté par le Directeur Général de la faune et des Aires Protégées, Conservation justice a apporté un appui juridique et logistique, sur un cas de trafic d’ivoire initié par la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de Tchibanga impliquant un sujet chinois et 2 gabonais arrêtés avec 3 pointes d’ivoires sculptés ;

**Le vendredi 1er Avril 2022 :** Il y a eu à Libreville l’audience de délibéré ayant vu la relaxe de DIALLO Mamadou et la condamnation de AFANE Armel a un an d’emprisonnement ferme et à 475 000 Francs d’amende ;

**Le lundi04 Avril 2022 :** le Directeur provincial des eaux et forêts a informé Conservation Justice de l’arrestation de trois présumés trafiquants dénommés BITA Davy, ANTSINI Urbain et LANDANGOYE Fred, avec 4 pointes d’ivoires pesant 5,7kgs au total ;

**Le mercredi 06 avril 2022** s'est tenu à l'école nationale de Gendarmerie d'Owendo, un atelier sur le champ d'intervention de l'ONG Conservation Justice en République Gabonaise ;

**Le samedi 16 avril 2022** : àOyem (Province du Woleu-Ntem), arrestation de ABENE NDOUNA Ghislain KizitoMorten, MEZUI M’ASSOUMOU Loïc, ABOUI Jean Blaise et NGUEMA NGOMO Célestin,tous de nationalité gabonaise avecquatre(4) pointes d’ivoire d’une masse totale de 17,4 kg, une queue d’éléphant, trois(3) peaux et cinq (5) dents de panthère ;

**Le lundi 18 avril 2022**, à Mitzic (Province du Woleu-Ntem), une équipe mixte composée d’agents de l’Antenne Provinciale de la Direction Général des Recherches  (DGR), et de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, avec l’appui de Conservation Justice, a mis aux arrêts monsieur ADANDE Félicien, un ressortissant  béninois avec deux (2) pointes d’ivoire brut d’une masse totale de 4,3 kgs

**Le mardi 19 Avril 2022** à Makokou, (Province de l’OgoouéIvindo), le chef d’antenne de la direction générale des recherches (DGR) a informé Conservation Justice de l’arrestation de NKORGHA NANG Nestor au village Ntsengkeléproche de Makokou avec deux pointes d’ivoire d’un poids total de 07kgs.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 06 |
| Investigations ayant mené à une opération | 02 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 12 |

6 missions d’investigations ont été effectuées à travers 3 provinces du pays, notamment dans le Haut-Ogooué, l’Ogooué-Lolo et le Woleu-Ntem, par 3investigateurs avec 12 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 02 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 05 |

Pour ce mois d’avril 2022, le projet AALF a initié et enregistrédeux (2)opérationsquiont conduit à l’arrestation de cinq (05) présumés trafiquants pour détention et de tentative de vente des trophées des espèces  intégralement protégée. Au total, unesaisie de six (06) pointes d’ivoires brut d’une masse totale de 21,7kgs ; de 3 peaux et 5 dents de panthère, outre quelques munitions de type 375 et double zéro.

**Samedi 16 avril 2022** : Une équipe mixte constituée d’agents de l’Antenne Provinciale de la Police Judiciaire du Woleu-Ntem et ceux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, appuyés par Conservation Justice, a pu interpeller quatre présumés trafiquants de trophées d’espèces intégralement protégées.

En effet, après un guêpier savamment organisé par les limiers de la Police Judiciaire et ceux des Eaux et Forêts, le dénommé ABENE NDOUNA Ghislain KizitoMorten, agent des Travaux Public sera interpellé dans un hôtel de la ville d’Oyem à 10h15 mn au même moment que MEZUI M’ASSOUMOU Loïc, élève en classe de Terminale au Lycée Dominique Savio d’Oyem. Ils s’apprêtaient à conclure une transaction portant sur quatre(4) pointes d’ivoire, trois(3) peaux et cinq (5) dents de panthère. Ces trophées d’espèces intégralement protégées se trouvaient dans deux sacs. Ces derniers sont arrivés à bord d’un véhicule de marque Toyota Carine E, immatriculé sous le N° GY-580-AA à usage clando conduit par Loïc.

Durant son interrogatoire à chaud, ABENE NDOUNA Ghislain révèlera aux agents qu’il est le véritable propriétaire de deux peaux et cinq dents de panthère. Les agents vont ainsi procéder à une perquisition à son domicile et y trouverons plusieurs munitions de type 375 et double zéro. Il citera par la suite ses complices et fournisseurs : il s’agit de monsieur NGUEMA NGOMO Célestin (père de Mezui M’Assoumou Loïc) et de monsieur ABOUI Jean Blaise.

Le premier cité est un retraité qui reconnait avoir abattu un éléphant puis extrait les défenses et la queue. L’équipe mixte fera une perquisition chez lui au village Nkout, situé à environ 34 km d’Oyem sur la route de Mitzic, qui permettra de saisir plusieurs munitions. Il conduira ensuite les agents vers la carcasse du pachyderme abattu il ya six mois. Quant au second, enseignant pédagogique à Akanda (Libreville), il reconnait être propriétaire d’une paire d’ivoire trouvée selon lui en forêt. La perquisition chez lui à Nkolobana (situé à 55 km d’Oyem) a été infructueuse.

Transférés à Libreville et présentés au Procureur du tribunal spécial, MEZUI M’ASSOUMOU Loïc a été relaxé pour insuffisance des preuves tandis que les trois autres personnes poursuivies ont été placées en détention préventive en attendant l’audience dont la date n’a pas été fixée.

**Lundi 18 avril 2022**, à Mitzic (Province du Woleu-Ntem), une équipe mixte composée d’agents de l’Antenne Provinciale de la Direction Général des Recherches  (DGR), et de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts, avec l’appui de Conservation Justice, a mis aux arrêts monsieur ADANDE Félicien, un ressortissant  béninois, agriculteur de profession, dans le cadre d’une transaction de vente illicite d’ivoire.

Suite à une information d’une source anonyme, une vente d’ivoire devait se tenir dans un hôtel de ladite ville.  L’équipe mixte s’est immédiatement rendue sur le lieu indiqué et va aussitôt lancer l’assaut et interpeller ADANDE Félicien en possession de deux (2) pointes d’ivoire enfui dans un sac à dos qu’il était sur le point de vendre. Ce dernier est arrivé à l’hôtel àbord d’un taxi.

Le présumé trafiquant devra répondre des faits de détention et de tentative de vente des trophées d’une espèce  intégralement protégée.

Dans un premier temps, il a été placé en garde à vue dans les  locaux de l’Antenne Provinciale de la Direction Générales des Recherches du Woleu-Ntem avant d’être transféré sur Libreville où il a été présenté devant le parquet spécial qui l’a placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville en attente d’être jugé.

***Aussi, trois autres opérations ont été initiées par le Ministère des Eaux et Forêts et les forces de l’ordre, notamment par la Direction Générale des Recherches (DGR)l’antenne de Makokou :***

**Vendredi 1er avril 2022** : à Moabi (Province de la Nyanga), contactée par le Directeur Général de la faune et des Aires Protégées, Conservation justice a apporté un appui juridique et logistique, sur un cas de trafic d’ivoire initié par la Direction Provinciale des Eaux et Forêts de Tchibanga.

En effet, l’information donnée par un indic relative à une transaction de 3 pointes d’ivoire sculptées qui a eu lieu entre sieurs **LI Binghua**de nationalité chinoise en poste à l’usine JSD en qualité de chef d’équipe en charge de la construction des bâtimentset **MOUKANGA MOUKANGA John Estrin,** gabonais,a conduit **le 30 mars 2022** les agents des Eaux et Forêts du cantonnement de MOABI appuyés par la Brigade Centre de Gendarmerie de MOABI à l’usine de société forestière JSD sise au village Mocabe où ils mettront la main sur le premier cité comme étant l’acheteur.Les agents mettront ensuite la main sur le second nommé et aussi revendeur de l’ivoire dans la ville de Moabi. Lors de son interrogatoire MOUKANGA MOUKANGA John Estrin a affirmé que les pointes d’ivoire étaient détenues avant la transaction par sieur **ETE MIHINDOU Stéphane** de nationalité gabonaise. Le susnommé a été arrêté pour détention illégale d’ivoire le 02 avril 2022 à MOABI.

Les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt par le procureur de la république et écroués à la prison centrale de Libreville en attente de leur jugement.

**Le lundi 04 Avril 2022 :** le Directeur provincial des Eaux et Forêts de la province du Haut-Ogooué a informé Conservation Justice de l’arrestation de sieurs BITA Davy, ANTSINI Urbain et LANDANGOYE Fred, tous de nationalité gabonaise avec 4 pointes d’ivoires pesant 5,7kgs au total qu'ils étaient sur le point de vendre. Interrogé à chaud, ces derniers ont reconnu les faits et ont été placés en garde-à-vue dans les locaux de la Direction Générale des Recherches. Ils ont été transférés sur Libreville et présentés devant le parquet spécial qui les a placés sous mandat de dépôt. Ils risquent jusqu'à dix ans de prison. Comme pour les autres cas, Conservation Justice a aidé avec le suivi juridique et la logistique à travers le partenariat avec la Société d’exploitation du Transgabonais (SETRAG).

**Mardi 19 Avril 2022** à Makokou, (Province de l’Ogooué-Ivindo), le chef d’antenne de la direction générale des recherches (DGR) a informé Conservation Justice que le nommé NKORGHA NANG Nestor a été arrêté au terme d’une enquête à son domicile au village Ntsengkelé à une cinquantaine de kilomètres de la ville de Makokou. Ce dernier était en possession de deux pointes d’ivoire qu’il s’apprêtait à vendre. Interpellé, le présumé trafiquant a été conduit à la gendarmerie, et placé en garde à vue pour répondre des faits de détention et tentative de vente de trophée d’une espèce intégralement protégée.

Traduit devant le parquet du tribunal spécial le 27 Avril 2022, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt par le procureur de la république et est écroué à la prison centrale de Libreville en attente de son jugement. Conservation Justice a aidé avec le transfert du contrevenant sur Libreville, notamment avec la logistique et le suivi juridique.

# Département juridique

Il y a eu à Libreville, le suivi par les juristes du projet, de deux audiences de 2 affaires à la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et braconnage en bande organisé dont 1 audience de délibéré.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 06 |
| Nombre de condamnations | 01 |
| Affaires enregistrées | 05 |
| Nombre de prévenus | 12 |

Le département juridique a suivi quatre nouvelles affaires enregistrées en ce mois d’avril au parquet spécial en charge de la criminalité faunique concernant douze (12) personnes qui, ont été présentées au Procureur de la République. Onze ont été placées en détention préventive pour trafic d’ivoire et une autre relaxée pour insuffisance de preuves.

Le département juridique a également renforcé le suivi des cas initiés par le Ministère des Eaux et Forêts à Tchibanga et Franceville. Conservation Justice a aidé avec le transfert de ces trois procédures impliquant 7 trafiquants sur Libreville avec la logistique et la prise en charge des agents.

De plus, deux affaires suivies par le projet sont passées devant le Tribunal ce mois :

**Affaire MP & EF contre DIALLO Mamadou et AFANE Armel :**

Le Tribunal, après avoir délibéré conformément à la Loi, statuant publiquement contradictoirement et en premier ressort, déclare DIALLO Mamadou non coupable du délit de détention illégale d’ivoire ; l’en relaxe purement et simplement ;déclare AFANE Armel coupable du délit de détention d’ivoire ; En répression le condamne à un an d’emprisonnement ferme et à 475 000 Francs d’amende ; Réserve les intérêts civils; Ordonne la mise à disposition du scellé objet de la présente procédure à l’administration des Eaux et Forêts ; Condamne en outre AFANE Armel aux entiers dépens.

**Affaire MP et les Eaux et Forêts Contre MEZUI ELLA Simon Pierre**

Le Tribunal avait mis l’affaire en délibéré pour le vendredi 22 Avril 2022 puis prorogée au 29 Avril 2022 et ensuite au vendredi 06 mai 2022.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 01 |
| Nombre de détenus rencontrés | 02 |

Les juristes du projet ont organisé une visite de prison le 21 avril 2022 à Libreville à l’endroit de deux trafiquants. ELEWANET Guy Aurélien qui est toujours détenu. Il ne reçoit pas de visite de ses proches et s’est montré peu bavard. ESSONO MBA Jean Baptiste est toujours en prison et se porte bien.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 20 |
| Télévision | 03 |
| Internet | 13 |
| Presse écrite | 02 |
| Radio | 02 |

Pour ce mois d’avril 2022, le projet a produit au total 20 pièces médiatiques, dont 13 ont été publiées sur internet, 2 à la radio, 3 à la télévision et 2 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 52 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 35 |
| Collaboration sur affaires | 17 |

Plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et des capacités, outre de suivi des cas et procédures ont eu lieu avec les autorités administratives et judiciaires dans les provinces de la Nyanga, l’Estuaire, le Woleu-Ntem et l’Ogooué-Ivindo. Il s’agit entre autres, des Chefs d’antennes provinciales de la Police judiciaire (PJ et DGR), des Directeurs provinciaux des Eaux et Forêts, des Procureurs de la Républiques près les tribunaux de Tchibanga, Libreville, Oyem et Makokou, outre le Chef de brigade de la gendarmerie de Moabi et les élèves officier de l’école nationale de gendarmerie.

Le Coordonnateur des Activités s’est entretenu avec le Directeur de l’école nationale de gendarmerie sur l’organisation de formation à l'endroit des élèves Officiers d’état-major.

Au total, au moins 52 rencontres ont eu lieu en ce mois d’avril 2022.

**Atelier organisé par Conservation Justice**

**Tableau 7** : Atelier réalisé

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Date** | **Lieu** | **Structure** | **Effectif** |
| 06 avril-2022 | Libreville | Ecole Nationale de Gendarmerie,  | 25 |
| **Total**  | **25** |

Au cours de ce mois d’avril 2022, le projet AALF a organisé un atelier sur le champ d'intervention de l'ONG Conservation Justice en République Gabonaise à l’endroit de 25 stagiaires officiers, tous corps confondus, de l'école nationale de Gendarmerie, a constitué une rencontre en prélude à l'atelier de renforcement des capacités des élèves officiers qui se tiendra au sein de cette école dans le prochain mois.

Deux heures durant, les stagiaires ont été édifiés sur les projets, objectifs et activités menées par l'ONG Conservation Justice ainsi que la collaboration étroite qu'elle entretient avec d'autres ONG et autorités administratives et judiciaires du Gabon dans la lutte contre le braconnage, la commercialisation illégale de la faune sauvage et des produits forestiers. En retour, les participants se sont réjouis  d'avoir mieux cerné les actions de CJ pour la simple raison que  certains, avant cette rencontre, pensaient à tort  que l'ONG Conservation Justice regorgeait en son sein des OPJ.

Malgré la volonté des participants de poursuivre les échanges, le modérateur, qui s'est fait fort de respecter le temps imparti, a avec la discipline militaire qui s'impose  sonné la fin de l'atelier avant la prise d'une photo de famille suivi d'un cocktail offert par l'Ecole de Gendarmerie.

# Conclusion

Pour ce mois d’avril 2022, le projet AALF a enregistré, dans les provinces du Woleu-Ntem, deux opérations ayant conduit à l’arrestation de cinq (05) trafiquants d’ivoireavec une saisie totale de six (06) pointes d’ivoire brut d’une masse totale 21,7kgs, de trois peaux (3) et cinq (05) dents de panthère, d’une queue d’éléphant et quelques munitions de type calibre 375 et double zéro.

Il y aeu, outre plusieurs rencontres de renforcement de la collaboration et suivi des cas, l’organisation d’un atelier de présentation des activités de l’ONG Internationale Conservation Justice en République Gabonaise à l’endroit des élèvesOfficiers de l’école nationale de gendarmerie.

Les juristes du projet ont également organiséles visites des deux trafiquantsà la prison centrale de Libreville ainsi que le suivi des audiences de deux (2) affaires à la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire et braconnage en bande organisé.Le projet a obtenu une condamnation pour une peine de un (1) ferme et au paiement de 475 000 Francs d’amende à l’encontre du trafiquant AFANE Armel.